



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION CULTURE, JEUNESSE, SPORTS & VIE SCOLAIRE
Service des sports

**DECISION DU MAIRE N° DC-2023-35
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA PARCELLE CADASTRALE-AB 0131
A L'ASSOCIATION Air Modèle Club de l'Ouest Lyonnais en 2023-2025**

Le Maire

Vu l'article L.2122-21 1° et L.2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité de formaliser la mise à disposition du plateau de Méginand entre la Commune de Tassin la Demi-Lune et l'association Air Modèle Club de l'Ouest Lyonnais intervenant dans les domaines de la pratique d'activités de l'aéromodélisme ;

Considérant les termes de la convention en annexe fixant les modalités de mise à disposition ;

DECIDE :

Article 1- La commune de Tassin la Demi-Lune met à disposition de l'association Air Modèle Club de l'Ouest Lyonnais une partie de la parcelle de terre AB 0131 d'une surface de 24385M2, située sur le plateau de Méginand du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025.

Article 2- La mise à disposition de cet espace au profit de l'association est effectuée à titre gratuit.

Article 3- La mise à disposition est effective à compter de la signature de la convention pour une durée de deux ans.

Article 4- Les modalités de mise à disposition sont définies dans les termes de la convention liant la Commune et l'association annexé à la présente décision.

Article 5- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230602-DC-2023-35-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2023

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230602-DC-2023-35-AR
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Certifie exécutoire pour :

- La transmission en préfecture le **14 JUIN 2023**
- La mise en ligne sur le site internet de la collectivité le :

Tassin la Demi-Lune, 02 juin 2023

Serge HUSSON
Adjoint au Maire
Délégué aux sports



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230602-DC-2023-35-AR
Date de réception préfecture : 14/06/2023

ΕΥΡΩΠΑΪΚΗ ΕΝΩΣΗ



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230602-DC-2023-35-AR
Date de réception préfecture : 14/06/2023